

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

Note d'information

Le Ministère des Mines et de la Géologie, le Ministère des Transports et le Ministère du Budget ont signé ce jeudi 12 novembre 2020 la Convention ferroviaire et la Convention portuaire pour le transport et l'évacuation du minéral de fer des blocs 1 et 2 de Simandou par Winning Consortium Simandou.

La Convention de base du projet d'exploitation du gisement des blocs 1 et 2 du Simandou a été promulguée par le Décret No D/2020/143/PRG/SGG du 3 juillet 2020, après l'adoption par l'Assemblée Nationale (par la loi L/2020/004/AN du 26 juin 2020). Cette convention de base incluait les principes et engagements généraux pour la réalisation des infrastructures ferroviaires et portuaires.

Les conventions ferroviaire et portuaire, portent sur les conditions particulières de construction des infrastructures concernées. La finalisation de ces deux dernières conventions complète donc le cadre d'investissement du projet des blocs 1 et 2 Simandou.

Le Consortium s'engage ainsi à construire un chemin de fer d'une longueur de 650 à 679 km reliant la mine à un port en eaux profondes d'une capacité de 80 Millions de Tonnes par an (MTPA) situé à Matakang dans la préfecture de Forécariah sur les côtes guinéennes.

Le coût global du projet est estimé à 15 Milliards de Dollars US pour la mine, les infrastructures et les coûts associés, auxquels s'ajoute 1 milliard de Dollars US pour la construction d'une aciérie. Le montant total des investissements envisagés est estimé à près de 16 milliards USD, repartis de la manière suivante :

- 1 milliard pour la réalisation de l'infrastructure portuaire ;
- 5,5 milliards pour la réalisation de l'infrastructure ferroviaire ;
- 1,5 milliard pour la construction des équipements et installations de la mine ;
- 7 milliards pour la Phase II du projet pour l'extension de la capacité de la Mine, du port et au doublement de la voie ferrée ;
- 1 milliard pour la construction de l'aciérie d'une capacité de 500 000 tonnes.

L'Investisseur a déjà engagé les travaux sur les axes suivants :

- Reprofilage, réhabilitation et agrandissement de 140 kilomètres de route reliant Kérouané et Kankan ;
- Démarrage de la construction du Camp de Base, des routes d'accès et de l'Aéroport de Kérouané ;
- Phase exploratoire du plateau cible et lancement des études de préfaisabilité ;
- Démarrage des études et travaux de conception de la voie ferrée ; et
- Démarrage des études et travaux préparatoires pour la construction du port de service.

Ces Conventions négociées entre les représentants de l'Etat Guinéen et ceux de l'Investisseur en présence de leurs Conseils respectifs comportent un certain nombre de dispositions dont :